



Appel à propositions

Prestations d'animations nature et éducation à l'environnement pour des programmes définis.

Contexte

L'association CPIE Béarn est un « pouvoir adjudicateur » conformément à la définition qui en est donnée à l'article 3 de l'Ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

A ce titre, elle doit appliquer les règles décrites dans l'ordonnance et les décrets d'application cités plus haut pour l'ensemble des achats (fournitures, services, travaux), sauf exclusions ou exceptions prévues par les textes, qu'elle sera amenée à conclure pour son fonctionnement et dans le cadre de ses activités.

L'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, applicable au 1er avril 2016, n'exclut plus explicitement les services d'animations de ce cadre. C'est pourquoi le CPIE Béarn lance un appel à proposition relatif aux animations prévues à ce jour à partir de mars 2019 pour lesquelles les prestations n'ont pas encore été attribuées.

Les animations sont réparties en différents projets et différents publics touchés par le CPIE Béarn.

Le CPIE Béarn se réserve le droit de lancer une nouvelle consultation pour des demandes ou projets arrivant en cours d'année, et non inclus dans ce marché.

Animations publics spécifiques

Objectifs

Les objectifs sont :

- Proposer une approche ludique et sensible de la nature à des personnes en difficulté sociale, situation de handicap, établissements médicaux, centres d'accueil ou enfants de moins de 3 ans...
- Proposer une approche adaptée de l'environnement proche, pour mieux en profiter et mieux le respecter
- Proposer des temps d'animation avec un groupe restreint de personnes

Présentation et critères

Le CPIE Béarn souhaite travailler avec des animateurs intéressés par le projet, et ayant :

- Soit suivi une formation « animation nature auprès de publics spécifiques »
- Soit une expérience importante auprès de ces publics (par une activité professionnelle précédente par exemple)

Le CPIE Béarn a conçu un document de communication à destination des structures d'accueil, sur la base de l'ensemble des animations pouvant être proposées.

Lorsqu'une demande sera formulée par une structure, le CPIE Béarn identifiera le prestataire le plus adapté. Lorsque plusieurs prestataires sont susceptibles de pouvoir intervenir, le CPIE Béarn choisira en fonction des critères suivant, par ordre :

- Respect de la thématique
- Distance animateur/lieu d'animation
- Disponibilité

Le coût de la prestation sera également pris en compte si celui-ci devait varier d'un prestataire à l'autre. En effet, le coût de la prestation doit être en cohérence avec le budget alloué. Le CPIE Béarn se réserve le droit de discuter le contenu et le prix de la proposition du prestataire.

Eléments à faire parvenir au CPIE pour répondre à ce lot :

Afin de compléter les propositions, chaque animateur fera parvenir un devis détaillé mentionnant avec exactitude le contenu de sa prestation et le détail des sommes demandées pour chacune de ses propositions d'animation. Si l'ensemble des propositions sont au même coût, 1 seul devis détaillé.

Une attestation de responsabilité civile couvrant le ou les animateurs et éventuellement le public accueilli ainsi qu'un justificatif de formation ou d'expérience auprès du jeune public le cas échéant.

Conditions générales valables pour l'ensemble des projets :

A la suite de toute prestation d'animations, le prestataire fera parvenir au CPIE Béarn un bilan technique et des photos de l'animation, qui conditionnera le paiement de la facture. Les associations devront également apposer les logos du CPIE Béarn et des financeurs publics et privés sur tout élément de communication qui ne serait pas réalisé par le CPIE Béarn lui-même.

Le CPIE Béarn se réserve le droit de procéder à des négociations, afin d'affiner ensemble le contenu et le coût des projets. Toutefois, le CPIE Béarn se réserve aussi le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Tout prestataire souhaitant répondre à cet appel à proposition doit disposer d'un **N° SIRET**, et devra le faire figurer sur sa facture.

Date limite de réponse : Dimanche 25 août 2019 à minuit

Projet à développer et contexte

Fête de la Vie - Navarrenx

L'association « Les bébés Funambules » organise « la Fête de la Vie » à Navarrenx le weekend du 7 et 8 septembre 2019. Cette association vient en soutien au service de réanimation néonatale de l'hôpital de Pau.

La thématique abordée lors de cette fête est la Nature, la biodiversité.

Pour l'occasion, l'association souhaite faire intervenir un animateur nature qui proposera sur un stand (mis à disposition par les organisateurs - barnum, tables, chaises) une activité créative « Nature ». L'année dernière, un atelier « musique verte » avait été proposé.

Plusieurs possibilités sur cet **atelier d'une demi-journée (14h à 17h le samedi 7 septembre)** : créations à partir d'**éléments naturels**, fresque **land'art**, **musique verte**, créations à base de **plantes tinctoriales, tressages...**

L'activité doit être créative, à portée des enfants même petits (à partir de 3 ans). Connaissances et expériences auprès du très jeune public apprécié.

Il n'y aura pas de durée précise pour les ateliers. Sur place il y aura de nombreux stands et les gens déambuleront donc ne pas prévoir de créations nécessitant une longue réalisation.

Si vous êtes intéressé par le projet, merci de compléter la fiche projet suivante, fournir un devis détaillé ainsi qu'une attestation de responsabilité civile et un justificatif d'expérience avec le jeune public le cas échéant.

Fiche réponse

Nom de votre structure, adresse de la structure, coordonnées mail et tél :

Numéro SIRET :

Quelques mots sur votre implantation locale :

Description de votre proposition : (thématiques abordées, organisation...)

Ancienneté de l'association sur ces thématiques :

Coût (devis à fournir) :

Documents fournis avec la proposition :

- Attestation Responsabilité Civile
- Devis détaillé
- un justificatif de formation ou d'expérience auprès du jeune public le cas échéant

Envoyer l'ensemble des documents soit par mail soit par courrier **avant le dimanche 25 août 2019**
à :

cpiebearn@cpiebearn.fr Ou

CPIE Béarn, Allées du Comte de Tréville 64400 Oloron-Sainte-Marie